ARRÊTÉ

approuvant le plan n° 23634-542 délimitant les limites de la 4ème zone B. de Veyrier

Du 16 mars 1957

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le plan n° 23634-542, dressé par le département des travaux publics le 16 janvier 1957, fixant les limites de la 4ème zone B. pour l'agglomération de Veyrier ;

vu le préavis de la commission d'urbanisme, du 16 juin 1955 ;

vu le préavis de la commune, du 22 février 1957.

ARRÊTE :

Article 1

Le plan n° 23634-542 dressé par le Département des travaux publics le 16 janvier 1957, délimitant les limites de la 4ème zone B. de Veyrier, est approuvé.

Art. 2

Un exemplaire du dit plan est déposé en annexe des actes du Conseil d'Etat.
